

La *Semaine religieuse* de Grenoble publie en même temps la traduction que voici :

Voici que de l'abîme une secte vomie
 A dressé sur la terre une tête ennemie :
 Elle voudrait nier le Ciel en le vidant
 Et plonger dans l'Eglise une infernale dent ;
 Or, pour cela, tantôt dans l'ombre elle se glisse,
 Tantôt à découvert elle accepte la lice —

Mais l'Eglise, toujours si vaillante ici-bas,
 Pour elle et pour son Dieu s'en va droit aux combats :
 Et, forte de son Maître et grande de courage,
 Elle brave l'assaut, elle rit de sa rage
 Et terrasse le monstre, enfin, d'un bras vainqueur. —
 Alors la palme au front et la joie à son cœur,
 Sous le Ciel qui la voit d'une auréole ceinte.
 Elle poursuit sa marche et sa mission sainte.

LES CARDINAUX

(Suite.)

Les *pouvoirs* des cardinaux diffèrent beaucoup selon qu'ils sont exercés du vivant du pape ou pendant la vacance du Saint-Siège.

Dans le premier cas il faut encore faire une distinction entre les pouvoirs communs et ceux qui sont particuliers à la charge dont ils sont investis dans l'intérêt général de l'Eglise. Autant ces derniers sont grands, autant les premiers sont restreints. L'intention manifeste de l'Eglise est de donner aux cardinaux la liberté de consacrer toute leur énergie au bien général sans être entr.és par des occupations d'un intérêt particulier.